



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 17 novembre 2015

Au Conseil général
de la commune de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 35/15 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 17 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2016 et conformément au Règlement du Conseil général ce document a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

I. Préambule

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2016 ne déroge pas à la règle.

Sur les Frs. 2'322'800.00 de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc...).

Votre Municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2016 est déficitaire de Frs. 128'840.00 contre Frs. 97'130.00 l'année dernière. Cette perte peut être financée par la trésorerie courante sans avoir recours à un emprunt car, à ce jour, nous avons suffisamment de liquidités rapidement réalisables et peut être compensée par des prélèvements sur nos fonds de réserves. Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la Commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2016 s'élèvent à Frs. 2'193'960.00 contre Frs. 2'159'610.00 au budget 2015, soit en augmentation de 1.5 %.

Les charges totalisent quant à elles Frs. 2'322'800.00 contre Frs. 2'256'740.00 budgétisées pour 2015, ce qui les fait paraître 2.9 % plus élevées.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 35/15 : budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016;
- entendu le rapport de la commission de gestion;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016 est adopté tel que présenté.

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2015.

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer